

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 08 Juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Montmacq, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Rémy CUELLE, Maire.

Présents : Mrs Mmes : Rémy CUELLE ; Daniel DUCROQUET ; Christine LEHEUTRE. Hervé LE DROUMAGUET Colette ZIRRELLI ; Patrick ALLARD ; Maryse VOITANT ; Thierry MERLE ; Vincent FABRE ; Sandrine LÉPINE ; Isabelle ORRIERE ; Sandra SAVIGNI ; Annette HILD ; Philippe AIMÉ, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : Mme Lucile DELASALLE ;

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS : NÉANT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Colette ZIRRELLI.

Convocation du : 01/06/2018- Affichage convocation : 01/06/2018.

affichage délibération : 11/06/2018.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 (dont 0 pouvoirs).

\*\*\*\*\*

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

P 1/2

Le compte-rendu de la réunion du 06 avril 2018 est approuvé et signé.

\*\*\*\*\*

#### Travaux enfouissement réseaux EP, BT et Télécom dans le lotissement Saint-Gobain :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'en partenariat avec SEZEO, vont être réalisés prochainement les travaux d'enfouissement des réseaux EP, BT et Télécom dans le lotissement Saint-Gobain pour lesquels le Conseil Municipal avait donné son accord lors de sa séance du 06 avril 2018.

Le montant estimatif des travaux a changé et s'élève maintenant à : 319.119,09 € HT (soit 382.942,91 € TTC).

La répartition financière sera la suivante :

► participation SEZEO (BT uniquement pour 50%) : 65.069,45 € HT (soit 91.097,22 € TTC);

► participation de la Commune (BT, EP, Télécom) : 254.049,65 € HT (soit 291.845,69 € TTC).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

► ANNULE sa délibération du 06 avril 2018 ;

► DONNE SON ACCORD pour ces travaux suivant le montant ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 de la Commune, article 2315.

#### Déclaration d'intention d'adhérer à la compétence optionnelle éclairage public SEZEO :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

TSUP

- ▶ DÉCLARE son intention d'adhérer au SEZEO pour la compétence optionnelle éclairage public ;
- ▶ ACCEPTE la réalisation de l'audit sur les installations communales ;
- ▶ S'ENGAGE à l'issue de cet audit, à délibérer sur la décision finale de transfert de compétence,
- ▶ S'ENGAGE en cas de refus d'adhésion à rembourser le SEZEO des frais engagés pour cet audit ;
- ▶ DEMANDE à ce que les travaux prévus dans le lotissement Saint-Gobain puissent démarrer avant la prise de décision et entrer dans les modalités de prise en charge du SEZEO si le Conseil donne une suite favorable au transfert de compétence ;
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à la procédure d'intention d'adhésion.

**Cadeaux aux élèves entrant en 6<sup>ème</sup> :**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reconduire le cadeau offert par la Commune aux élèves scolarisés à l'école de Montmacq en CM2 et entrant en 6<sup>ème</sup> à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018.

**Rapport annuel du service public de l'eau 2017 du délégataire (SAUR) :**

Le Conseil Municipal,, après avoir pris connaissance du rapport annuel du service public de l'eau 2017 du délégataire (la SAUR),

N'émet pas d'objection.

Il est fait part :

- ▶ des cartes postales reçues ;
- ▶ des remerciements suite à des décès.

Monsieur le Maire indique :

- Que les travaux de vidéoprotection sont en cours ;
- Que les travaux d'enfouissement EP, B et Télécom dans le lotissement Saint-Gobain démarreront le 20 Juin 2018.

Délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre ;

Le Maire,



  
Rémy CUELLE.